Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-212902126-20260914-D2026_09_14_01-DE

PLOUZANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 31
Votants : 33
Procuration : 2
Délibération rendue exécutoire le :
Convocation du Conseil Municipal en date du : 07/09/2026
Affichage en date du : 07/09/2026
Publication en date du :

Réception en préfecture :

L'an deux mille vingt six
Le quatorze septembre, à 18 h 30

Le Conseil municipal de la Commune de PLOUZANÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Yves DU BUIT, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de M. Maxime PRIME qui a donné procuration à M. Arnaud RECHER, et M. Patrick VENTER à M. Jean-Luc BATANY.

Secrétaire de Séance : Mme Solène BALCON

N° **2026-09-14-01**

Objet : **Salle de spectacle : un projet structurant pour la commune**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la présentation du dossier au Conseil municipal réuni en configuration « plénière » le 7 septembre 2026,

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Plouzané, commune membre de la Métropole de Brest, compte aujourd'hui près de 14 000 habitants. Forte de sa situation géographique sur la rive nord de la rade et du goulet de Brest et de sa proximité avec l'agglomération brestoise, la commune connaît depuis le début des années 1970 un développement démographique important.

La commune se caractérise par une identité plurielle, à la fois urbaine, littorale, et rurale ; elle propose à ses habitants un cadre de vie particulièrement favorable, qui explique son attractivité résidentielle.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-212902126-20260914-D2026_09_14_01-DE

Dans ce contexte, le Conseil municipal a fait le choix de doter la commune d'un équipement culturel structurant répondant à trois enjeux complémentaires et contemporains : un enjeu culturel, un enjeu urbain et un enjeu de sobriété.

1. Un équipement au service de la politique culturelle de la commune

La Ville de Plouzané mène depuis plusieurs années une politique culturelle ambitieuse, reposant sur trois piliers : l'animation, l'éducation artistique et culturelle et le spectacle vivant.

Le spectacle vivant constitue ainsi l'un des axes forts de cette politique. Chaque année, le service culture-animation porte une saison culturelle de septembre à avril, avec une programmation pluridisciplinaire qui s'adresse à différents publics. Au fil des saisons, cette programmation s'enrichit et affirme son identité, avec des rendez-vous désormais incontournables, comme les propositions à la croisée des arts et des sciences, développées notamment en lien avec les acteurs du Technopôle et de l'Ifremer, ou encore une programmation dédiée au jeune et au très jeune public. La saison s'ouvre également à de nouvelles esthétiques et met en valeur la création locale et régionale. Elle s'appuie enfin sur des partenariats avec des réseaux professionnels tels que Bretagne en Scène et Le Chainon Manquant, qui contribuent à la diversité et à la qualité des propositions.

Cette offre s'inscrit dans une dynamique culturelle plus large, portée par les différents services municipaux : culture-animation, école de musique et médiathèque. Ensemble, ils contribuent à la vitalité du territoire à travers une programmation riche et diversifiée. Des rendez-vous tels que le Printemps de la musique, les animations de Noël ou les nombreuses propositions de la médiathèque sont ainsi désormais pleinement inscrits dans la vie locale.

La Ville développe également une politique d'éducation artistique et culturelle permettant notamment aux quelque 2 500 élèves de la commune de bénéficier chaque année d'au moins une action culturelle.

Cette dynamique est renforcée par la présence de plus de quinze associations culturelles locales, actives notamment dans les domaines du chant choral, du théâtre et de la danse, qui contribuent elles aussi à la richesse et au dynamisme du territoire.

Malgré cette vitalité culturelle, la commune ne dispose pas aujourd'hui d'un équipement permettant de proposer une saison de spectacle vivant pleinement à la hauteur des attentes de ses habitants et des ambitions de la collectivité.

La salle du centre culturel François Mitterrand, d'une capacité d'environ 180 places, est devenue trop petite, peu fonctionnelle et obsolète. Elle contraint notamment la programmation à des spectacles de petites formes et ne permet pas d'accueillir les artistes et les spectateurs dans des conditions pleinement satisfaisantes.

C'est dans ce contexte que la Ville a engagé le projet de construction d'une nouvelle salle de spectacle d'une capacité de près de 500 places assises.

Un concours d'architectes a été organisé et l'équipe de maîtrise d'œuvre Incognito Architecture a été retenue en 2023.

La création de ce nouvel équipement constitue une première étape dans le développement des équipements culturels de la commune. Elle a vocation à être suivie, à moyen terme, par la

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-212902126-20260914-D2026_09_14_01-DE

restructuration de la médiathèque, aujourd'hui elle aussi devenue obsolète, afin d'en faire une médiathèque de type « tiers-lieu ».

Le Conseil municipal a par la suite successivement autorisé Monsieur le Maire à déposer le permis de construire de la nouvelle salle de spectacle et à lancer le marché de travaux à intervenir. Le chantier devait débuter à l'automne 2025, mais après analyse des offres reçues par les entreprises candidates pour ce marché de travaux, l'opération dépassait de près de 25 % les estimations réalisées par l'équipe de maîtrise d'œuvre. Ce dépassement était trop important et aurait pu être de nature à compromettre d'autres projets structurants pour la collectivité, aussi, le choix a été fait de retravailler le programme avec l'équipe d'architectes afin de rester dans une enveloppe financière plus conforme avec les capacités de la ville, tout en conservant une ambition intacte.

2. Une nouvelle salle pour les Plouzanéens

Le futur équipement a vocation à être avant tout une salle pour les Plouzanéens, tout en développant un rayonnement à l'échelle de la rive droite de Brest, du Pays d'Iroise et plus largement du Pays de Brest.

La programmation sera particulièrement attentive aux familles et au jeune public, tout en proposant une offre diversifiée pour l'ensemble des habitants, notamment dans le domaine musical, avec des concerts de musique du monde, ou encore de jazz. Le temps fort « Arts et sciences », organisé en février dernier, illustre cette ambition. Ce nouvel évènement visait à croiser les regards artistiques et les connaissances scientifiques, notamment autour de la thématique marine et environnementale.

L'ambition est de proposer aux artistes un équipement offrant de très bonnes conditions d'accueil et de diffusion et aux spectateurs un lieu accueillant, confortable et convivial.

Une attention particulière a été portée au rapport entre la scène et la salle afin de privilégier la proximité entre artistes et spectateurs, y compris lorsque la jauge est réduite.

À terme, la Ville souhaite enrichir progressivement sa programmation pour atteindre jusqu'à 22 spectacles et 15 diffusions annuelles à destination des scolaires, ainsi que jusqu'à cinq expositions dans le hall d'entrée et trois résidences de création.

Les actions culturelles et de médiation seront également renforcées afin de favoriser l'accès de tous les publics à la culture.

La salle pourra également accueillir :

- les établissements scolaires, notamment pour leurs spectacles de fin d'année ;
- les associations culturelles de la commune ;
- les services municipaux, notamment l'école de musique, la médiathèque et le CCAS ;
- des productions professionnelles, notamment à travers l'accueil ponctuel de têtes d'affiche ;
- des entreprises du territoire dans le cadre de locations.

L'objectif est ainsi d'atteindre, à l'horizon 2030, plus de 110 dates d'occupation par an, faisant de la salle un équipement vivant, ouvert et largement utilisé.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-212902126-20260914-D2026_09_14_01-DE

Afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à cette programmation, la Ville a également engagé une réflexion sur une grille tarifaire adaptée et accessible, contribuant au rayonnement culturel de la commune.

3. Un équipement structurant pour l'aménagement de Plouzané

Le projet de salle de spectacle ne répond pas uniquement à un enjeu culturel. Il constitue également un projet structurant pour l'aménagement urbain de la commune.

Plouzané présente la particularité d'être organisée autour de quatre pôles : le Bourg historique, Castel Nevez, La Trinité et le Technopôle.

L'arrivée prochaine du quartier de Kerarmerrien (700 logements à moyen terme) permettra d'établir une « couture urbaine » entre les deux pôles de la Trinité et de Castel Nevez, contribuant ainsi à la naissance d'une véritable continuité entre ces deux secteurs de la commune.

Parallèlement, la Ville, en lien avec Brest Métropole, s'est engagée dans une réflexion urbaine sur le secteur de Castel Nevez. Ce pôle a vocation à devenir progressivement une centralité urbaine identifiée de la commune, caractérisé non seulement par la présence de services «régaliens» (mairie, gendarmerie), mais également par la présence d'équipements culturels et de lieux de convivialité.

Le projet de salle de spectacle s'inscrit pleinement dans cette réflexion prospective à long terme.

En outre, le futur équipement sera implanté au sein de l'« îlot Mairie », à proximité immédiate de la mairie et de la future médiathèque. Cette implantation doit permettre de renforcer la visibilité et l'accessibilité de la salle et de créer des complémentarités avec les équipements publics présents et à venir.

La salle de spectacle participe ainsi à une réflexion plus globale sur la constitution progressive d'une centralité urbaine à Castel Nevez et sur l'évolution de la commune à l'horizon des prochaines décennies.

4. Un projet inscrit dans une démarche de sobriété

Le projet s'inscrit également pleinement dans les enjeux contemporains de sobriété foncière, énergétique et environnementale.

L'assiette foncière d'implantation du programme est actuellement une friche, propriété de la commune, située en pleine zone urbaine. La commune a volontairement fait le choix de s'implanter sur ce site, connecté à l'ensemble des réseaux de mobilités, notamment au réseau de pistes cyclables de la ville. Le projet répond ainsi pleinement aux exigences de sobriété foncière amenées par la loi Climat et résilience de 2021.

La Ville a également souhaité porter une attention particulière à la sobriété énergétique du futur équipement.

Le projet prévoit notamment une production d'énergie reposant sur une pompe à chaleur géothermique, complétée par une production photovoltaïque.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-212902126-20260914-D2026_09_14_01-DE

La performance énergétique du bâtiment reposera également sur une enveloppe thermique performante, des systèmes énergétiques alliant performance et simplicité d'usage ainsi que sur une gestion technique du bâtiment permettant d'optimiser les consommations.

La gestion de l'eau et des eaux pluviales fait également l'objet d'une attention particulière, avec notamment la limitation des surfaces imperméabilisées, le recours à des matériaux drainants et la mise en œuvre d'un dispositif de rétention et d'infiltration des eaux pluviales.

5. Les principales caractéristiques du projet

La salle de spectacle sera implantée sur les parcelles cadastrées CK n° 63, 64, 65, 66 et 67. Le bâtiment développera une surface de plancher estimée à 1 832 m², ainsi qu'environ 1 780 m² de surfaces extérieures.

L'équipement sera de type L, destiné aux salles de spectacle, et classé en 3ème catégorie.

Il comprendra notamment une salle de spectacle, une salle de répétition, un bar, un vaste hall d'accueil, des espaces dédiés aux artistes, des loges, un espace de catering, des espaces d'accueil du public ainsi que les locaux nécessaires à son fonctionnement et à son administration.

La capacité d'accueil sera la suivante :

- 473 personnes en configuration spectacle assis ;
- 686 personnes en configuration concert ;
- 359 personnes en configuration cabaret ;
- 585 personnes en configuration forum.

Le bâtiment comprendra plusieurs niveaux permettant de distinguer les espaces destinés au public, les espaces artistiques et techniques ainsi que les espaces scéniques.

L'architecture du bâtiment privilégiera une insertion qualitative dans son environnement, notamment sur les façades visibles depuis l'avenue de la Résistance et depuis la future médiathèque et la mairie.

6. Un investissement pour l'avenir

Le coût global prévisionnel de l'opération, toutes dépenses confondues, est estimé à près de 8 000 000 € HT, soit 9 600 000 € TTC.

Ce montant comprend notamment les travaux, les missions des différents intervenants, l'achat du mobilier, les acquisitions foncières, les aléas et révisions de prix ainsi que les frais divers liés à l'opération.

Il est rappelé que cet investissement est éligible au fonds de compensation de la TVA, dont le taux est actuellement de 16,404 % du montant TTC.

En outre, la commune est soutenue par ses partenaires que sont l'Etat, la Région et le Département. La commune bénéficiera ainsi d'un montant de subvention qui voisinera le million d'euros :

Etat / DETR : 300 000 €

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-212902126-20260914-D2026_09_14_01-DE

Région / ADEME : 60 000 €

Département : 600 000 €.

La situation financière de la commune est particulièrement saine, avec un niveau d'endettement très faible. La maîtrise des finances communales, conjuguée à une forte mobilisation des financements externes, et ce, malgré un contexte contraint, a permis d'autofinancer l'ensemble des investissements programmés depuis 2020.

Pour financer ce nouvel équipement, la commune fera appel à l'emprunt, à hauteur d'environ 5,5 millions d'euros, ce qui permettra à la collectivité de se préserver la capacité d'investissement nécessaire au financement de ses opérations courantes. Pour mémoire, l'encours de la dette par habitant pour les communes de la même strate de population que Plouzané est, fin 2024, de 803 €, contre 32 € à ce jour pour la commune.

Le projet constitue indubitablement un investissement important pour la commune et va l'engager financièrement, de façon durable. Il traduit toutefois la volonté de la Ville de se doter, pour les prochaines décennies, d'un équipement culturel à la hauteur de son développement démographique, de la vitalité de son tissu associatif et culturel et des attentes de ses habitants.

Au-delà de la construction d'un bâtiment, la Ville entend ainsi créer un nouveau lieu de vie, de culture, de rencontre et de partage, destiné à renforcer le sentiment d'appartenance à Plouzané et à contribuer, au même titre que les équipements scolaires et sportifs, à la qualité de vie de ses habitants.

Le projet de salle de spectacle s'inscrit enfin dans une vision plus large de l'évolution de la commune, aux côtés, notamment, de la réflexion urbaine engagée sur le secteur de Castel Nevez.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le projet de création d'une nouvelle salle de spectacle et sur les orientations générales qui président à sa conception et à sa réalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (27 voix pour soit le groupe « Plouzané Passionnément » et 6 contre soit le groupe « La Gauche Unie pour Plouzané ») :

➢ ***APPROUVE*** le projet de création d'une nouvelle salle de spectacle et les orientations générales qui président à sa conception et à sa réalisation.

Le secrétaire de séance,

Solène BALCON

MAIRIE DE PLOUZANE
29 (Finistère)

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 15 septembre 2026
Le Maire,

Yves DU BUIT